

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

date de convocation 22/03/2019

date d'affichage 02/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Françoise GAUTHIER, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY et Cindy DAUBIN.

Absents excusés : Mr Benoit THIBAUT & Mme Danick FLEURY

Pouvoir : M. Thibaut a donné pouvoir à M. Daigny, Mme Fleury à Mme Gauthier.

Secrétaire de séance : Cindy DAUBIN

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 31 janvier 2019 ; aucune observation n'est formulée. Il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif & compte de gestion COMMUNE 2018 :

* Le Maire présente le bilan comptable 2018 du budget communal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2018	347.112,18	41.809,85
Recettes 2018	426.265,72	101.402,19
Solde 2018	79.153,54	-59.592,34
Intégration solde CCAS	321,39	-
Report 2017	343.076,68	-28.288,58
Au 01/01/2019	422.551,61	31.303,76

Il convient de tenir compte des restes à réaliser en recettes d'investissement (subventions accordées) pour € 29.045€ => **solde positif global de 482.900,37€**

Toutes les explications sont apportées sur les chiffres, le Maire précise que les chiffres du compte de gestion du Trésorier concordent avec ceux du compte administratif.

Des précisions seront apportées sur le coût engagé par enfant pour l'arbre de Noël, par personne pour le colis de même que sur l'inscription d'une dépense de 3.954€ au BP 2018 en réseau électrique.

Le Maire s'étant retiré, *le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard Daigny, 1er adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du Maire.*

** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du trésorier de Moreuil.*

Le Maire présente les estimations des travaux d'investissement 2019 :

- Voirie & assainissement : 91.367€ pour les rues de l'Eglise et de l'Hérelle + chemin de Croix Sire + rue de Villers (cf. détail des travaux RC 31/01/19)
- Mise en accessibilité Salle polyvalente + menuiseries école & salle polyv : 59.580€ - pas d'estimation à ce jour de l'architecte.
- Subventions déjà accordées : 29.045€

Nota - les travaux rue de Villers s'élèvent bien à 18.741,41€ ttc

Au vu des résultats comptables de l'exercice 2018, le Conseil décide l'engagement des travaux de voirie du chemin de Croix Sire et de la rue de Villers.

Compte tenu des conditions d'emprunt (taux faibles), Monsieur Daigny questionne l'assemblée sur l'opportunité d'emprunter pour financer les investissements.

A étudier lors de la séance de vote du budget et quand les estimations des travaux à la salle polyvalente seront plus affinées.

Compte administratif & compte de gestion CCAS 2018 :

A la demande de la trésorerie, suite à l'intégration du résultat dans la comptabilité communale et afin de clôturer la comptabilité du CCAS (dissout en 2017), *le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 du CCAS à zéro, de même que le compte de gestion du Trésorier.*

Affectation du résultat : Considérant que les restes à réaliser positif 2018 (60.348,76€ = excédent + subventions), le Maire propose de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement (422.551,61€) en section de fonctionnement du budget primitif 2019 c/R002. *Adopté à l'unanimité.*

La date du 11/04 – 17h30 est arrêtée pour réunir la commission budget pour l'examen du projet de budget 2019 et le 18/04 – 20h30 pour une réunion de conseil pour le budget.

CCALN – marché de restauration 2019/2020 – adhésion groupement de commande :

La délibération prise le 31/01/19 n'est pas valide ; la décision de la CCALN de constituer ce groupement ayant été postérieure à notre réunion.

Le Conseil confirme sa décision du 31/01/19 d'adhérer à ce groupement de commande pour la restauration collective.

CCALN – Loi NOTRE – compétence Eau potable & assainissement collectif :

La Loi NOTRE de 2015 attribue, à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Cette attribution peut être différée. La compétence « Aménagement de l'espace » présidée par M. Dovergne et le bureau de la CCALN proposent aux communes de s'opposer à ce transfert au 01/01/2020 et son report au 01/01/2021.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention le report de ce transfert au 01/01/2021.

Convention avec le Département – travaux de voirie rues Hérelle & Eglise :

Suite aux sondages réalisés sur le RD 137 (rues Eglise, Hérelle et Pierrepont) et après plusieurs contacts, Le Maire a eu confirmation de l'accompagnement du Département dans la réalisation des travaux d'assainissement pluvial et de voirie envisagés rues de l'Eglise et de l'Hérelle. Tous travaux sur une route départementale nécessitent la signature d'une convention avec le Département et l'envoi d'un dossier technique des travaux envisagés.

Le Conseil autorise donc, à l'unanimité, le Maire à signer tous les documents se rapportant à ladite convention avec le Département ; le cabinet EVIA se chargera d'établir le dossier technique détaillé.

Convention avec la FDE80 – implantation nouveau transformateur av. des Acacias :

La FDE a engagé un programme de démolition des cabines hautes et leur remplacement par des transformateurs (même modèle que celui rue de l'Hérelle à côté de la mare). L'accord de la commune sur l'implantation du nouveau transfo. doit, préalablement, faire l'objet d'une convention. L'emprise au sol sera de 4,28m/2,48m ; son emprise peut être légèrement déplacée. Le Maire précise que ces transformateurs peuvent être mis décorés sans charge financière pour la commune – il a d'ailleurs communiqué aux Conseillers le dossier fourni par la FDE à cette fin avec plusieurs propositions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la Maire à signer ladite convention avec la FDE80, de même que tout autre document s'y rapportant.

Carte bancaire : Le Maire évoque la possibilité pour les communes de disposer d'une carte bancaire ce qui faciliterait les achats de faible montant ou sur internet. Actuellement, les communes ne disposant pas d'argent liquide, il faut impérativement régler sur facture, avec virement administratif, ce qui est contraignant. Cette possibilité est ouverte aux régisseurs de dépenses titulaires d'un compte de dépôt ouvert au trésor.

Questions diverses :

- **Déclarations de travaux :** Le cabinet EVIA a demandé aux communes d'effectuer ces déclarations pour les travaux validés dans le cadre du groupement de commandes voirie de la CCALN. Elles permettent de connaître l'existence des différents réseaux (eau, électricité...) et prévenir d'éventuels dégâts.
Monsieur Daigny confirme que ces déclarations incombent au cabinet EVIA puisque c'est prévu dans le contrat signé par la CCALN.
- Mme Patte questionne le Maire sur les vidéo projecteurs achetés pour l'école et qui n'y sont pas installés : ont-ils été retournés au vendeur ? Quel en était le coût ? env. 600€, matériel non retourné à ce jour. Le Maire propose qu'un conseiller s'en occupe.
- Mme Patte demande si M. Mathieu Lambert a effectué une demande à la mairie pour les travaux qu'il entreprend rue de Villers. M. le Maire précise qu'un appel téléphonique suivi de deux courriers simples lui ont rappelé ses obligations. Devant l'inaction de l'intéressé un courrier recommandé avec accusé de réception de mise en demeure lui est adressé.
- **Eclairage public rue d'Hangest :** suite à la tempête du 10 mars, deux lanternes ne fonctionnent plus à l'entrée du village, la vitesse des véhicules s'en trouverait accrue. La commune ayant transféré l'entretien de son éclairage et l'achat d'énergie à la FDE, la FDE prend donc en charge ces réparations dans la cadre d'un dossier de sinistre. Il serait nécessaire d'activer ce dossier pour rétablir l'éclairage ; la demande en sera faite.
Malgré les radars installés, la vitesse excessive persiste. La pose d'un feu rouge est de nouveau évoquée et pourrait être chiffré. Rappel que toute installation sur une RD doit recueillir l'aval du Département.
Le stationnement devant l'école – interdit rue des écoles - est également abordé car toujours autant anarchique et le non-respect de certains parents est fortement regrettable ; le Maire a demandé à plusieurs reprises à la gendarmerie d'intervenir.
La création d'une police intercommunale serait souhaitable et probablement plus efficace.
- **Ecole :** L'effectif prévisionnel à la rentrée 2019 est de 78 élèves et les quatre classes maintenues. Retour rapide sur le dernier conseil d'école et évocation des demandes des enseignantes tant en entretien qu'en travaux ou achat de matériels (panneau d'affichage, chaises, peintures, téléphone garderie...) ; le compte rendu sera transmis à chacun. Mme Patte fait état du mauvais fonctionnement des nouveaux TBI installés par le Ccaln, les classes n'étant pas assez dans l'obscurité. Le Maire signale qu'il a demandé à l'architecte de prévoir l'installation de volets roulants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire,

